

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le jeudi 4 Octobre deux mille dix-huit à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain TURBY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Alain TURBY, Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUËNON, Adjoint au Maire,
- Marie-Claude GOUGUET, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Cécile MONTSEC, Adjointe au Maire,
- Guillaume BLANCHER, Adjoint au Maire,
- Elisabeth DESPLATS, Adjointe au Maire,
- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale Déléguée,
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal Délégué,
- Arnaud FONTHIEURE, Conseiller Municipal,
- Joseph GAUTHIER, Conseiller Municipal,
- Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué,
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal,
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- Jean-Luc LANCELEVEE, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale,
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Mme ROIRAND
- André MERCIER, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. BARDIN
- Nicole ERNAULT, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. GRASSET

ETAIENT ABSENTS

- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal,
- Martine FARGEAUDOUX, Conseillère Municipale.

1. Ouverture de la séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance (article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Monsieur Bertrand GARBAY**)
3. Absents excusés et délégations de pouvoirs
4. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 12 juillet 2018.

Monsieur le Maire indique que certaines questions inscrites à l'ordre du jour ont été groupées en concertation avec les groupes d'opposition. Ainsi, il est convenu qu'un résumé des délibérations sera soumis et fera l'objet d'un vote unique. Il s'agit des points suivants :

- 1) MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
- 2) TARIFS MUNICIPAUX
- 3) DECISION MODIFICATIVE
- 4) PROGRAMME D'INTERET GENERAL
- 5) PRISE EN CHARGE DE CONTRAVENTION
- 6) INVENTAIRE COMMUNAL – MISE A JOUR
- 7) PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 8) PERSONNEL – RECRUTEMENT D'EMPLOIS AIDES
- 9) PERSONNEL – CRÉATION DE POSTE D'AGENTS NON TITULAIRES
- 10) CONVENTION DE PRET MINIBUS
- 11) MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES)
- 12) CONVENTION FIC 2018/2019
- 13) MEDIATHEQUE – MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC
- 14) MAISON DE LA PETITE ENFANCE – REGLEMENT D'ADMISSION AUX STRUCTURES
PETITE ENFANCE
ACCUEIL FAMILIAL – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ASSISTANTES
MATERNELLES

DELIBERATIONS GROUPEES

1. DELIBERATION N° 2018-55 - MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Présenté en Commission Ressources du 25/09/2018

Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité sur la modification de l'article 6 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal afin de permettre le remplacement à titre exceptionnel d'un élu par un autre lors des réunions de Commissions auquel il appartient dans la limite de trois remplacements maximum par conseiller municipal par année civile.

Ainsi, à l'article 6 serait ajouté le texte suivant :

« A titre exceptionnel, un Conseiller Municipal empêché d'assister à une Commission auquel il appartient peut-être remplacé par un autre Conseiller Municipal au maximum trois fois par année civile pour l'ensemble des Commissions dont il est membre. »

2. DELIBERATION N° 2018-56-TARIFS MUNICIPAUX

Présenté en Commission Ressources du 25/09/2018

Dans le cadre de la manifestation organisée à l'occasion du centenaire de l'armistice du 11 novembre, un repas est organisé, le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité sur le montant de ce repas pour les adultes et les enfants de – de 12 ans à

- Adulte : 10 €
- Enfant – 12 ans : 7 €

3. DELIBERATION N° 2018-57-DECISION MODIFICATIVE

Présenté en Commission Ressources du 25/09/2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de modifier les Sections de Fonctionnement et d'Investissement du budget en fonction des attributions de compensation de BORDEAUX Métropole. Ainsi, l'amortissement des biens qui ont été transférés ont été traduits de manière comptable. Par ailleurs, dans la Section d'Investissement des dépenses d'équipement ont été ajustées, à savoir : l'achat d'une balayeuse pour répondre à des problématiques de propreté de la ville au lieu de l'achat d'un camion et le remplacement de luminaires sur des bâtiments municipaux.

4. DELIBERATION N° 2018-58-PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Présenté en Commission Ressources du 25/09/2018

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'Habitat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de participer à des travaux d'amélioration à l'habitat pour une administrée à hauteur de 274.18 € (travaux d'adaptation).

5. DELIBERATION N° 2018-59-PRISE EN CHARGE DE CONTRAVENTIONS

Présenté en Commission Ressources du 25/09/2018

A la suite d'une sortie du Service Action Jeunes, deux enfants ont fait l'objet d'une contravention dans le tramway. Le Service étant jugé responsable de cet incident, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de prendre en charge les frais engendrés déjà réglés par les familles. Le montant total de ces contraventions s'élève à 144 €.

6. DELIBERATION N° 2018-60-INVENTAIRE COMMUNAL – MISE A JOUR

Présenté en Commission Ressources du 25/09/2018

Le plan comptable M14 impose aux communes la mise à jour de l'inventaire de leur patrimoine ainsi que le suivi des immobilisations. Ces opérations sont précisées dans la circulaire interministérielle du 7 novembre 1997. La dernière mise à jour date du 17 avril 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de renouveler cette opération pour les biens liés à l'informatique en lien avec la mutualisation avec Bordeaux Métropole du service du numérique et les systèmes d'information.

7. DELIBERATION N° 2018-61-PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Présenté en Commission Ressources du 25/09/2018

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de ces structures.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade répondant à des nécessités de service.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les :

- Suppressions de
 - 1 poste de Gardien de police municipale
 - 1 poste de Brigadier
- Création de
 - 1 poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste de Rédacteur à temps complet

Ces modifications ont été présentées lors du Comité Technique du 27 septembre dernier.

8. DELIBERATION N° 2018-62-PERSONNEL – RECRUTEMENT D'EMPLOIS AIDES

Présenté en Commission Ressources du 25/09/2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter deux agents à temps complet bénéficiant d'un contrat aidé (Parcours Emploi Compétences PEC) à la Maison de la Petite Enfance et au Centre Technique Municipal.

9. DELIBERATION N° 2018-63-PERSONNEL – CRÉATION DE POSTE D'AGENTS NON TITULAIRES

Présenté en Commission Ressources du 25/09/2018

Lors de la séance du 12 juillet 2018 le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste annuelle d'emplois contractuels pour permettre de recruter du personnel afin de répondre à des accroissements temporaires de travail ou d'activités saisonnières. Il décide aujourd'hui, à l'unanimité, d'ajuster cette liste en fonction de nouveaux besoins en créant les emplois suivants :

Direction	Cadre d'emploi	Nombre d'emplois	Quotité
Service technique	Adjoint technique	2	TC

10. DELIBERATION N° 2018-64-CONVENTION DE PRET MINIBUS

Présenté en Commission Ressources du 25/09/2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à la disposition des associations locales le minibus publicitaire. A cette fin, une convention avec le Club Omnisports doit être établie. Cette convention a pour but de fixer les conditions et les modalités de prêt. Un planning d'utilisation sera établi par les Services Municipaux qui resteront prioritaires.

11. DELIBERATION N° 2018-65-MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES

Présenté en Commission Urbanisme du 20/09/2018 et Commission Ressources du 25/09/2018

Le marché actuel avec la Société SPIE arrivant à son terme, le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur du lancement d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour le marché d'exploitation des installations thermiques de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation.

12. DELIBERATION N° 2018-66-CONVENTION FIC 2018/2019

Présenté en Commission Ressources du 25/09/2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a choisi de renouveler la convention FIC signée en 2016 avec Bordeaux Métropole dans le cadre des travaux d'aménagement paysager, de plantations et de mobilier urbain à réaliser durant la période 2018/2019.

13. DELIBERATION N° 2018-67-MEDIATHEQUE – MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Présenté en Comité Technique du 27/09/18

Les écoles de la commune revenant à la semaine de quatre jours, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie les horaires d'ouverture au public du premier étage le mercredi matin. En effet plus aucune classe n'étant reçue ce matin-là, cet étage sera ouvert au public de 10 h à 12 h 30 (comme le reste de l'établissement)

14. DELIBERATION N° 2018-68-MAISON DE LA PETITE ENFANCE – REGLEMENT D'ADMISSION AUX STRUCTURES PETITE ENFANCE

Présenté en Commission Jeunesse/Sport/Enfance/Petite Enfance du 13/09/2018

Afin de clarifier l'accueil des jeunes enfants aux structures Petite Enfance municipales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de préciser aux parents certaines spécificités. Ainsi, toutes les étapes de la prise de renseignements à l'attribution des places sont détaillées et expliquées dans ce document cadre remis à chaque famille lors des pré-inscriptions.

15. DELIBERATION N° 2018-69-ACCUEIL FAMILIAL – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ASSISTANTES MATERNELLES

Présenté en Commission Jeunesse/Sport/Enfance/Petite Enfance du 13/09/2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de mettre à jour le règlement des assistantes maternelles qui date de 2004. Les modifications portent notamment sur les points suivants :

- Mise à jour des textes de loi, des noms des instances, etc.
- Ajout des fonctions des assistantes maternelles reprise dans leur fiche de poste
- Précision sur : la marche à suivre pour poser les congés, la première rencontre entre les parents et l'assistante maternelle ; sur la signature du contrat ; le déroulement de l'adaptation ; les modalités de présence de l'enfant chez l'assistante maternelle ; les replacements ; l'hygiène ; l'alimentation ; les activités sur la structure ; le matériel et la sécurité (la même que celle du règlement de fonctionnement des parents)
- Ajout de plusieurs parties sur : le placement des enfants chez les assistantes maternelles à la rentrée ; le cas d'absence injustifiée des enfants ou lors d'attente de contrat ; le droit à l'image (la même que celle du règlement de fonctionnement des parents) ; les lieux d'activité en dehors de la crèche et la continuité de direction
- Toute la partie 9 a été mise à jour en s'adaptant à la pratique actuelle

DELIBERATIONS DEGROUPEES :

16. DELIBERATION N° 2018-70-SUBVENTION CLUB OMNISPORTS 2018 – AVENANT N° 2

Présenté en Commission Ressources du 25/09/2018

Suite à la récente rencontre avec le Club Omnisports où des éléments comptables ont été communiqués, Monsieur le Maire a proposé de verser une subvention d'un montant de 55 000 € au titre de l'année 2018 à cette association.

Le Conseil Municipal, par 19 VOIX POUR, 7 Abstentions (Groupes « Demain, CARBON-BLANC et AGA) s'est prononcé en faveur de cette proposition.

Afin de procéder au versement de cette subvention, Monsieur le Maire a indiqué qu'il était nécessaire de passer un avenant à la convention avec le Club Omnisports.

Le Conseil Municipal, par 19 VOIX POUR, 7 Abstentions (Groupes « Demain, CARBON-BLANC et AGA) a adopté la proposition de Monsieur le Maire et l'a autorisé à signer l'avenant n° 2 avec le Club Omnisports.

17. DELIBERATION N° 2018-71-PERSONNEL – MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES

Présenté en Commission Ressources du 25/09/2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé en faveur de la proposition de Monsieur GRASSET relative à la mise à disposition des salles municipales aux agents de la collectivité qui s'effectuera désormais dans les conditions suivantes :

- Prêt gracieux d'une salle municipale à raison d'une fois par an et par agent dans le cadre d'un mariage, d'un PACS ou d'un parrainage civil de l'agent ou de ses enfants.
- Avec les mêmes formalités que les prêts de salle effectués pour les particuliers et associations.

18. INFORMATIONS

a. DECISIONS DE L'ORDONNATEUR

Présenté en Commission Ressources du 25/09/2018

Sur décision de l'ordonnateur, le compte « dépenses imprévues » de la Section de Fonctionnement et de la Section d'Investissement ont fait l'objet des virements de crédits suivants :

Section de Fonctionnement

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	Chapitre/Fonction	MONTANT	Article/Sous-Fonction	MONTANT
Dépenses imprévues	022.01	56 520 €		
Subvention aux associations			6574/025	56 520 €
TOTAUX		56 520 €		56 520 €

Section d'Investissement

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	Chapitre/Fonction	MONTANT	Opération/Article/Sous-Fonction	MONTANT
Dépenses imprévues investissement	020.01	1 060 €		
Opération d'équipement n° 17 Mairie			17/21318/020	1 060 €
TOTAUX		1 060 €		1 060 €

b. RAPPORT D'ACTIVITE DE BORDEAUX METROPOLE ET COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2017

Ces documents peuvent être consulté sur un site dédié.

c. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FAB

Ce document a été communiqué à tous les élus par mail le 27 août 2018.

d. COMPTEURS LINKY

Monsieur GRASSET a donné lecture d'une motion relative à la position du Conseil Municipal de CARBON-BLANC concernant le déploiement des compteurs dits intelligents sur le territoire communal

Le Conseil Municipal, conformément à la décision adoptée le 12/07/2018, indique ici son positionnement sur le déploiement des compteurs dits intelligents à Carbon-Blanc.

Notamment encadrée par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, l'installation de ces compteurs, au nombre desquels figurent ceux appelés « Linky », suscite aujourd'hui de nombreuses et diverses inquiétudes.

Tant exprimées par les citoyens que portées par d'autres communes partout en France, celles-ci engagent la vigilance de notre Conseil Municipal qui estime qu'il revient à chaque citoyen de pouvoir se déterminer librement, à partir des éléments d'informations mis à sa disposition, afin d'accepter ou refuser l'installation de ce type de compteur à son domicile.

Aussi, considérant :

- Le déploiement des compteurs communicants Linky entamé à l'échelle nationale depuis décembre 2015, en vertu d'un processus voté par le Parlement et encadré par la Commission de Régulation de l'Energie, par la société Enedis et ses sous-traitants

- Le projet de déploiement des compteurs Linky sur le territoire de Carbon-Blanc à compter du mois de juin 2018, selon le calendrier présenté par le concessionnaire Enedis (ex ERDF)

Le Conseil Municipal demande à Enedis :

- D'écouter, de prendre en compte et de respecter la volonté des personnes qui refusent l'installation à leur domicile des compteurs Linky,

- De prendre en considération les blocages personnels ou techniques qui sont évoqués lors de la pose des compteurs, en aucun cas d'exercer une quelconque forme de pression, de menace, d'intimidation ou de harcèlement.
 - De respecter toute prescription médicale faisant état d'électro sensibilité, en retirant immédiatement et sans réserve les personnes porteuses de cette affection du protocole d'installation de ces compteurs,
 - De rappeler l'ensemble de ces principes à ses sociétés sous-traitantes, chargées de l'installation de ces compteurs et de s'assurer du respect sans conditions de ces différentes mesures.
- 28 votants
 - POUR : 20
 - CONTRE : 2
 - ABSTENTION : 5
 - NON REPONDU : 1

e. DENOMINATION DU COLLEGE DE CARBON-BLANC

Par courrier reçu le 29 septembre 2018, le Conseil Départemental a informé que Le Conseil d'Administration du Collège réuni le 25 juin 2018, propose de dénommer le Collège de CARBON-BLANC Simone Veil ou Andrée Fischer Bédécarrax et pour le Gymnase le nom de Jérôme Fernandez.

Monsieur le Maire a rappelé que le Conseil Municipal était consulté mais n'avait pas de pouvoir décisionnaire. Il explique que son choix se porterait sur le nom de Simone Veil. Le nom d'Andrée Fischer Bédécarrax honorerait une personnalité locale mais il pense qu'il n'est pas judicieux de nommer des espaces publics par le nom de personnes vivantes. C'est pour cette raison qu'il estime que le nom de Jérôme Fernandez ne devrait pas être donné au gymnase de ce même Collège, ce qui ne remet pas du tout en cause la qualité de son parcours sportif depuis ses débuts à CARBON-BLANC. Il préférerait nommer cet équipement « Gymnase du Faisan ».

Un courrier en ce sens a été transmis au Conseil Départemental de la Gironde.

f. A la demande du Groupe AGA, QUESTION RELATIVE A L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Madame BECERRO souhaiterait avoir des précisions sur la gestion de l'occupation de la Plaine des Sports du Faisan cet été. Elle souhaiterait que le Conseil Municipal de CARBON-BLANC initie des réunions avec les Communes de la Presqu'île afin d'étudier la possibilité de mettre à disposition une aire d'accueil qui éviterait ainsi des occupations sauvage et illicite. Au nom de son groupe, elle précise qu'elle est favorable à une négociation préférable à une expulsion.

Monsieur le Maire rappelle qu'à deux reprises cet été la Plaine des Sports du Faisan a été occupée par des gens du voyage. Le Groupe Majoritaire du Conseil Municipal a fait le choix de la négociation en raison notamment de l'attitude des responsables qui incite à la discussion. Il a été choqué, à la suite du communiqué sur les réseaux sociaux, du déferlement de haine de certaines personnes. Il pense tout de même que la création d'aires d'accueil ne résoudra pas le problème car ce n'est pas ce qui est attendu par les gens du voyage. Par ailleurs, il

précise que compte tenu de sa superficie, la Commune ne possède pas la capacité foncière pour accueillir une aire de stationnement. Par ailleurs, il évoque aussi l'aspect humanitaire. Il reconnaît que certains comportements peuvent être problématiques mais un encadrement a été mis en place. Ainsi, il a été convenu de demander une participation pour les bennes à ordures, pour les fluides ainsi que pour la remise en état du site. S'il avait saisi le Tribunal et donc l'expulsion, la situation aurait été plus longue, sans aucune compensation financière et le site aurait été rendu dans un état pitoyable. Il a jugé le dialogue nécessaire car plus efficace mais aussi pour des raisons d'humanité. Ces personnes ont fait un choix de vie que la majorité des personnes ne partage pas mais qui doit être respecté d'autant plus lorsqu'elles honorent les contrats passés avec la Collectivité. Monsieur le Maire de BASSENS a évoqué la possibilité de bloquer du foncier pour accueillir une aire de stationnement mais il appartient au Conseil Municipal de cette commune de délibérer sur ce sujet. A l'issue de sa décision, il sera possible de discuter des modalités d'accueil sur le territoire métropolitain.

Monsieur le Maire souhaite terminer ce Conseil Municipal en saluant un Agent, Patrice BRANGER, qui quitte les Services Municipaux pour rejoindre le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine. Il salue la prudence budgétaire et la vigilance sur la tenue des objectifs dont a fait preuve Monsieur BRANGER tout au long de leur collaboration.

La séance est levée à 21 heures

Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Carbon-Blanc. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE CARBON-BLANC' around the top and 'CIRQUE' at the bottom. A black ink signature is written over the seal.

A. TURBY